



**American Bullshooter
Darts Verband Schweiz**

c/o Daniel Schnider
Hauptstrasse 2, 1713 St. Antoni
Tel.: 079 206 68 32
koordinator@bullshooter.ch

nom de l'équipe:

Inscription Bullshooter Cup

La forme féminine ou masculine utilisée dans le texte vaut pour les deux sexes

à remplir par le secrétariat	
saison	
catégorie	A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>

capitaine	
e-mail	

joueur 1

no A.B.D.V.S.	
nom / prénom	
rue	
CP / lieu	
date de naissance	
no de téléphone	

joueur 2

no A.B.D.V.S.	
nom / prénom	
rue	
CP / lieu	
date de naissance	
no de téléphone	

joueur 3

no A.B.D.V.S.	
nom / prénom	
rue	
CP / lieu	
date de naissance	
no de téléphone	

lieu de match de ligue

nom du local	
rue	
CP / lieu	
no de téléphone	
e-mail	
jours fermés	

installateur des jeux

Nom /prénom	
rue	
CP / lieu	
no de téléphone	
e-mail	
nombre d'appareils	

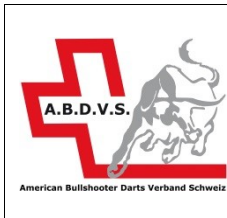
Les soussignés déclarent avoir lu et accepté les "conditions du cup"

date / signature du restaurateur

--

Date / signature de l'installateur des jeux

--



American Bullshooter Darts Verband Schweiz

c/o Daniel Schnider
Hauptstrasse 2, 1713 St. Antoni
Tel.: 079 206 68 32
koordinator@bullshooter.ch

La forme féminine ou masculine utilisée dans le texte vaut pour les deux sexes.

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CUP

1. GÉNÉRALES

Le déroulement du cup est fixé dans le règlement du cup. Le règlement du cup et de ligue A.B.D.V.S. et les statuts servent comme base pour fair-play.

2. LICENCES DE JOUEUR

Chaque joueur qui n'est pas en possession d'une licence A.B.D.V.S. obtient un numéro de départ après l'inscription, qui doit absolument être noté sur les feuilles de match. Les joueurs ayant un numéro de licence ou de départ doivent également absolument l'indiquer sur les feuilles de match. Une équipe se compose de 2 joueurs et max. 1 remplaçant.

3. COTISATIONS ET DATES

La cotisation par équipe s'élève à CHF 200.00 par saison et est à payer avant le début du Cup. La phase des groupes ainsi que le final sont inclus dans cette cotisation.

La saison du cup dure toute l'année avec des pauses pendant les vacances d'été et d'hiver.

4. RESPONSABILITÉ SOLIDAIRE

Le joueur s'engage solidairement avec l'installateur des jeux avec sa signature sur l'inscription du cup pour le paiement des cotisations. Les cotisations sont à payer avant le début de la saison.

5. NON PRÉSENTATION

Quand une équipe inscrite se retire moins de 20 jours avant ou pendant le cup, elle doit payer la cotisation totale.

6. LIEU DE JURIDICTION

En cas de litiges le domicile du président de l'A.B.D.V.S. tient lieu de for juridique.

Kleinbödingen, en décembre 2019

A.B.D.V.S.
Le président

A.B.D.V.S.
le secrétaire